

Sous la Présidence de Monsieur Philippe RAPENEAU.

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Nicole Canlers, Daniel Damart, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut, Michel Dollet, Éric Dufлот, Cédric Dupond, Sylvie Gorin, Pierre Guillemant, Christian Hémar, Nicolas Kusmierек, Jacques Labalette, Louis Lambert, Emmanuelle Lapouille Flajolet, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Michel Ziolkowski.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (pouvoir à Michel Mathissart), Jean-Marie Blaise (pouvoir à Michel Seroux), Alain Cayet (pouvoir à Philippe Rapeneau, Alain Chaussoy (pouvoir à Christian Hémar), Betty Contart (pouvoir à Jacques Labalette), Jean-Jacques Cottel (pouvoir à Bernard Bronniart), Gérard Dué (pouvoir à Cédric Dupond), Pierrette Duez (pouvoir à Damien Bricout), Raymond Kretowicz (pouvoir à Reynald Roche), Jean-Claude Levis (pouvoir à Philippe Mastin), Marie-Françoise Montel, Thierry Spas (pouvoir à Jacques Patris), Daniel Tabary (pouvoir à Louis Lambert), Vincent Théry, Alain Van Ghelder, Philippe Viard.

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Thierry SPAS	Monsieur Jacques PATRIS
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE	Monsieur Michel MATHISSART
Monsieur Alain CAYET	Monsieur Philippe RAPENEAU
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Reynald ROCHE
Madame Pierrette DUEZ	Monsieur Damien BRICOUT
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christian HEMAR
Madame Betty CONTART	Monsieur Jacques LABALETTE
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Monsieur Bernard BRONNIART
Monsieur Gérard DUE	Monsieur Cédric DUPOND
Monsieur Jean Marie BLAISE	Monsieur Michel SEROUX
Monsieur Daniel TABARY	Monsieur Louis LAMBERT
Monsieur Jean-Claude LEVIS	Monsieur Philippe MASTIN

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Michel Mathissart, représentant de la Communauté Urbaine d'Arras, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance :

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2014 est adopté.

Le compte administratif 2013 :

✓ **Le Président** donne la parole à Michel Seroux, Vice-président en charge des finances
« Il s'agit d'une première pour moi. Je vais vous résumer le compte administratif. Je ne vais pas vous le commenter car c'est un compte administratif qui normalement aurait dû être présenté par Arthur Legrand s'il n'y avait pas eu les élections.

L'année 2013 fut pour le SMAV une année de grands changements avec l'arrivée de la compétence collecte. Il sera donc difficile de faire des comparaisons avec l'exercice 2012.

L'exercice 2013 se clôture néanmoins avec un excédent globalisé de 5 963 472.61 euros décomposé de la manière suivante :

- *5 942 573.62 euros pour l'excédent cumulé de fonctionnement.*
- *20 898.89 euros pour l'excédent cumulé d'investissement.*

La masse salariale cumulée représente 8 096 155.27 euros.

Les dépenses de sous-traitance qui englobent les prestations de traitements des déchets sont de 3 934 022.00 euros. Elles représentent essentiellement les coûts liés à l'incinération et à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles et aux encombrants non valorisés.

Les dépenses d'investissement 2013 sont :

- *L'acquisition des bâtiments de la rue Fleming qui regroupent l'antenne d'Arras du service de collecte et les ateliers mécaniques*
- *L'ensemble de la flotte automobile et des poids lourds utiles à la collecte.*
- *Le parc des conteneurs roulants et des conteneurs enterrés.*

Pour un montant de 4 780 000 euros versés à la CUA dans le cadre du transfert de la compétence collecte.

Même si les déchèteries nous ont été cédées pour l'euro symbolique, nous sommes dans l'obligation de les valoriser dans notre actif du montant de la sortie de l'actif de la CUA. Cette valorisation représente 1 930 000 euros. Il n'y a aucune incidence car cela s'équilibre avec la subvention d'équipement.

Les autres postes d'investissement s'articulent surtout autour des commencements de travaux des nouvelles déchèteries notamment Achicourt que nous venons d'inaugurer et au paiement de l'avancement de certaines études préalables à la construction notamment du PTMB.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous avons dépassé les prévisions de la vente de marchandises d'un peu moins de 200 000 euros et de la participation des éco-organismes de plus de 480 000 euros. Nous pouvons aussi souligner la bonne évolution des recycleries qui représentent plus de 100 000 euros HT de chiffre d'affaire. Ce poste augmentera d'ailleurs encore cette année de plus de 50%.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ainsi que les bons résultats des recettes découlant des choix stratégiques concernant la valorisation nous ont permis de limiter l'utilisation de nos réserves à hauteur de 3 597 582.82 euros pour le financement de nos dépenses d'investissement.

Voilà résumé ce compte administratif. Si vous avez des questions, nous sommes prêts à y répondre. »

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux et interroge l'assemblée sur leurs éventuelles questions. Afin de compléter l'intervention de Monsieur Seroux, il fait remarquer que ce compte administratif relève pleinement de l'exercice du mandat précédent où Arthur Legrand était vice-président en charge des finances et présidait la commission des finances. L'important au bilan, et cela sera visible sur les reports et sur les affectations de résultat, c'est que nos investissements sur l'année 2013 ont été de l'ordre de 6 millions d'euros dont 3.5 millions pris sur notre résultat de l'année précédente sans avoir recours à l'emprunt, l'autre partie ayant été autofinancée par nos recettes. Ce sera semble-t-il la même chose en 2014 sachant que l'investissement sera encore plus important cette année compte tenu du lancement du PTMB et des travaux en déchèteries. Il y aura notamment pour une très grande partie les déchèteries d'Achicourt, de Bucquoy, de Rivière et de St Laurent Blangy.

✓ **Michel Seroux** demande s'il y a des questions et propose de mettre au vote ce compte administratif.

Le président quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Seroux.

✓ **Michel Seroux** soumet au vote le compte administratif.

Les comptes administratifs des budgets principal et annexe sont adoptés à l'unanimité ainsi que les affectations de résultat des 2 budgets.

Le compte de gestion a été validé par Madame Decroix et est donc adopté.

✓ **Arnaud Ducatez** souhaite ajouter que lors du budget supplémentaire 2014, à ces excédents, seront ajoutés les excédents du Syndicat Mixte de la Région de Bapaume et du Syndicat Mixte d'Avesnes le Comte. Celui-ci sera voté courant du mois d'octobre.

Le Président regagne la salle.

✓ **Le Président** remercie les conseillers et poursuit l'ordre du jour avec les délibérations suivantes.

Sortie de l'actif de véhicules

✓ **Le Président** indique que cette délibération valide la sortie du parc de divers véhicules et engins suite à quelques renouvellements :

- 5 bennes à ordures ménagères,
- 1 multi benne
- 1 fourgon
- 5 véhicules légers
- 1 chariot élévateur
- 2 chargeurs à godet
- l'ancien broyeur de la plate-forme de compostage de Tilloy qui vient d'être remplacé

et que l'ensemble est vendu pour un montant de 74 405 €.

✓ **Monsieur Roche** demande quels sont les acheteurs de ces véhicules.

✓ **Arnaud Ducatez** répond qu'il s'agit essentiellement de sociétés spécialisées et pour les plus anciens véhicules, notamment les bennes à ordures ménagères, ils sont repris pour les pièces. Le broyeur a été repris par la société qui a vendu le nouveau broyeur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Virement de crédit

✓ **Le Président** explique que cette délibération est une décision modificative du budget annexe. En investissement, il s'agit d'un simple transfert de crédit entre la ligne « centre de tri » et celle du « PTMB ».

En recette supplémentaires, ce sont les produits de cession des véhicules vu précédemment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnité du receveur

✓ **Le Président** annonce que la délibération 8 concerne le versement de l'indemnité de conseil destinée à Mme DECROIX, le comptable public. Il s'agit d'une reconduction de la délibération prise lors du mandat précédent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Autorisation de poursuivre

✓ **Le Président** indique que cette délibération est l'autorisation donnée à Mme DECROIX d'émettre les commandements de payer en faveur du SMAV et d'éventuellement lancer les poursuites nécessaires. Il s'agit d'une délibération très classique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres des commissions

✓ **Le Président** précise que cette délibération reprend la désignation de la composition des commissions. Les présidents de commission pourront ensuite fixer avec les services les ordres du jour et les calendriers des réunions à partir de la rentrée de septembre. Cette répartition a été faite selon les souhaits de chacun. Il s'agit d'une délibération réglementaire. Le Président fait savoir aux

conseillers qu'il est toujours possible de changer de commissions. Cela ne posera pas de problème particulier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Achat de terrain à la CUA sur l'Ecopôle

✓ **Le Président** fait remarquer que les activités de transfert et de tri réalisées sur le site du PTMB devront être déplacées avant le démarrage des travaux de celui-ci, car l'espace sera utilisé pour mettre le tube et la ligne de tri du PTMB.

C'est dans ce cadre, qu'il est nécessaire de racheter à la CUA les terrains encore disponibles sur l'Ecopôle de St Laurent afin d'y construire le futur centre de valorisation multifilières : celui-ci acceptera notamment les encombrants, les DEEE ou encore les ordures ménagères qui ne passeront pas par le PTMB. Le terrain se trouve en contrebas de la station d'épuration en front de rue, facile d'accès. Le prix est celui de l'estimation des domaines soit 10 euros le m². La valeur totale de la vente est de 333 500 euros HT. La vente se fera par acte administratif permettant ainsi d'économiser sur les frais de notaire, s'agissant d'une transaction entre collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente de l'ancienne caserne du SDIS de Bapaume à la Communauté de Communes du Sud

Artois.

✓ **Le Président** fait savoir que dans le cadre de l'intégration du SMRB, le SMAV a récupéré des bâtiments dont l'ancienne caserne des pompiers de Bapaume actuellement occupée par l'association d'insertion AIR. La Communauté de Communes du Sud Artois souhaite valoriser et développer ce lieu situé en centre-ville.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la vente de cet ensemble à la CC du Sud Artois. L'estimation des domaines est de 440 000 € ce qui est un peu surestimé étant donné le bâtiment.

✓ **Christian Hémar** fait remarquer que ce bâtiment n'a pas coûté cher au SMAV.

✓ **Le Président** lui rappelle que dans le cadre de la reprise du SMRB, le SMAV a bien repris l'actif mais également le passif. Les négociations sont en cours. La délibération est de principe autorisant la phase de négociation sachant que la décision du prix sera prise en réunion de bureau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec la société ACS pour la location d'un espace serveur.

✓ **Le Président** explique que le SMAV dispose au sein de son siège situé à Tilloy les Mofflaines d'une salle informatique composée de serveurs. Il est proposé de louer un espace numérique disponible à la société ACS basée à St Laurent par le biais de la signature d'une convention d'usage.

Le Président laisse la parole à Antoine Devaux afin qu'il fournisse quelques explications.

✓ **Antoine Devaux** détaille les modalités de cette convention. La société ACS a besoin de faire des sauvegardes de ses données la nuit. Ils ont pour cela besoin d'une connexion internet. Etant donné que le SMAV n'a besoin de cette connexion la nuit et qu'il y a de la place disponible, le SMAV a proposé cet espace serveur contre un loyer de 200 euros par mois qui permettra de financer une partie de la connexion internet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'utilisation des véhicules de service et de fonction

✓ **Le Président** indique que cette délibération clarifie l'utilisation des véhicules de service et de fonction lors de déplacements privés de certains agents du SMAV. La délibération rappelle la différence entre véhicule de fonction et véhicule de service.

Sur les 270 agents du SMAV, 15 bénéficieront du remisage à domicile, s'agissant d'un véhicule de service qu'on peut utiliser pour rentrer chez soi et venir au travail. Le tableau proposé dans la délibération reprend les postes concernés par ce remisage à domicile.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modalités de versement des indemnités horaires pour travail normal de nuit

✓ **Le Président** précise que cette détaille les modalités de paiement de la majoration des heures

de nuit effectuées entre 21 heures et 6 heures du matin. Les chauffeurs et les ripeurs des 3 antennes du service de collecte sont concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Main Square Festival – Versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée

✓ **Le Président** rappelle que le SMAV est fortement présent lors du Main Square Festival. Il assure la gestion, le tri des déchets. Le SMAV souhaite cette fois mettre en paiement en une fois les heures supplémentaires qui seront effectuées par les 64 agents mobilisés durant les 4 jours de festival.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Arbre de Noël 2014 – constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté Urbaine d'Arras

✓ **Le Président** informe l'assemblée que l'opération Arbre de Noël des enfants du personnel de la CUA et du SMAV sera reconduite cette année. Il s'agit de réaliser un groupement de commande CUA/SMAV afin de choisir la prestation spectacle/gouter et les cadeaux pour les enfants. Cette manifestation aura lieu au Royal Variété, route de Cambrai, le 10 décembre 2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs horaires d'intervention des agents des services garage, bâtiment et maintenance

✓ **Le Président** précise que les services maintenance, garage et bâtiment assurent des interventions en régie directe. Il s'agit de définir des tarifs horaires afin d'obtenir les remboursements des assurances lorsque le SMAV réalise lui-même les travaux. Les tarifs sont de 40 euros l'heure pour le bâtiment et la maintenance et 35 euros pour le garage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution de titres-repas pour les jeunes en service civique

✓ **Le Président** explique que le SMAV accueille depuis le 1^{er} janvier 2011, des jeunes volontaires en service civique notamment sur des actions de sensibilisation aux consignes de tri. La délibération 19 nous permettra de verser les tickets restaurants aux jeunes en service civique. Actuellement le SMAV en compte un seul dans ses effectifs. Le montant correspondant est de 106.31 euros par mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Transfert de propriété amiable d'un immeuble à titre onéreux à la ville d'ARRAS

✓ **Le Président** fait remarquer que cette délibération a été remise sur table. Il laisse la parole à Aranud Ducatez.

✓ **Arnaud Ducatez** détaille le principe de cette délibération qui concerne le projet de construction d'une troisième recyclerie. Le SMAV a acheté un local il y a quelques semaines rue Musset. Ce bâtiment sera divisé en deux, une partie pour la recyclerie et une partie pour la ville d'Arras pour accueillir les « Restos du cœur ». Cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil en décembre. Pour accélérer les choses car le projet a pris du retard, le SMAV souhaite que la ville d'Arras prenne en charge directement les travaux pour la partie la concernant en utilisant son marché à bons de commande travaux. Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit propriétaire du local et qu'elle ait la maîtrise d'ouvrage des travaux. A l'origine, le SMAV devait céder cette partie avec les travaux terminés mais étant donné le retard, le local ne sera pas prêt pour le lancement de la campagne hivernale des « Restos du cœur » du mois de novembre.

Cette cession serait réalisée par acte authentique dressé en la forme administrative par les services compétents de la Ville d'Arras pour un montant 47 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Transfert de l'actif et du passif du SMRA au SMAV

- ✓ **Le Président** indique que cette délibération fait suite au retrait du Syndicat Mixte de la Région d'Avesnes le Comte, des Communauté de Communes de l'Atrébatie, des 2 Sources et de la Porte des Vallées et du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets vers le SMAV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etat de l'utilisation de la délégation du Président

➤ **Fourniture d'un crible étoiles trois fractions**

Attribution le 13/06/2014 à SOMTP Environnement (SAINT PRYVE SAINT MESMIN)

Montant : 320 000 € HT (avec reprise de l'ancien 40 000 € HT)

➤ **Fourniture de 3 remorques porte-caissons**

Attribution le 13/06/2014 à AJK France (NEUVILLE EN FERRAIN)

Montant : 119 700 € HT

➤ **Travaux de voirie et réseaux divers pour la construction d'une déchèterie sur la commune de RIVIERE**

Attribution le 13/06/2014 à GILLES DELAMBRE (BUCQUOY)

Montant : 626 530.50 € HT

Questions diverses :

Demande de M Michel ZIOLKOWSKI maire de Bailleul Sire Berthoult pour ouvrir la déchèterie le samedi matin, cette demande est acceptée et il est proposé d'ouvrir le samedi matin à partir du samedi 5 juillet

La séance est levée à 19h15.